

## COMMISSION « LOCAUX »

- COMPOSITION DE LA COMMISSION

- Responsable de la commission : **Bernard COSSALTER**

- Autres membres de la commission : **Marie ACHARD**  
**Sylviane COSSALTER-DARRAS**  
**Marion COTTE**  
**Patrick GUILLOT**  
**Roger HERRMANN**  
**Tristan LIVAIN**  
**Sandrine MONNET**

- OBJET DE LA COMMISSION

Le CDOMK 38 occupe son siège depuis fin 2007, début 2008 mais n'est que locataire alors que l'institution se veut pérenne. Il est donc apparu nécessaire, en bonne gestion pour les comptes ordinaires et de fait en lien avec les cotisations des masseurs-kinésithérapeutes, que les sommes gérées par le CDOMK 38 le soient de manière rationnelle : la direction vers l'achat de locaux au lieu de les louer entre dans cette logique.

Ainsi, une commission est née sur la fin de l'année 2010, a posé les bases de son travail tout au long de 2011, en initiant un travail de recherche en fin d'année 2011. La commission compte notamment en son sein le président, le secrétaire général et les trésoriers du CDOMK 38, ce qui implique une bonne connaissance des dossiers sur un plan technique, financier ainsi qu'en projetant les besoins en termes de fonctionnement. Pour autant, le bureau du CDOMK 38 ayant aussi un rôle exécutif, la commission est régulièrement en lien avec les autres membres du bureau, le CDOMK 38 étant informé régulièrement de l'avancée des travaux, contacts ou développements à venir. Au final, c'est bien le CDOMK 38 qui statuera en séance plénière, mais pas seulement. En effet, la procédure a été validée par le CNOMK, responsable de la comptabilité ordinaire, et il est prévu, par exemple, une caution solidaire par le CNOMK, qui étudie tous les dossiers.

L'achat a failli se faire en 2012, mais n'a pu se faire sur fond de problématique juridique, ce qui n'enlevait en rien au fait qu'il soit nécessaire de délocaliser le siège. C'est dans ce sens que l'ensemble des élus a missionné le bureau pour réaliser ce déménagement avec des travaux d'aménagement nécessaires sur place et sur fond de contrat de location avec option d'achat sous 2 ans, soit au plus tard à la mi-juin 2015. Les travaux d'aménagement ont été réalisés de novembre à fin décembre 2013, quelques finitions étant nécessaires sur le début de l'année 2014, ce qui n'a aucunement empêché le déménagement du siège au 2 janvier 2014 du 13 rue Marcel Paul au 27 rue René Cassin, toujours à Saint-Egrève.

Le bureau étant en charge, en lien avec le CNOMK depuis le règlement de trésorerie de l'ensemble de l'ordre validé début 2014, la commission « Locaux » n'a plus de raison d'exister.